ARRÊTÉ
DU DIRECTOIRE
DU DÉPARTEMENT
DE L'AUDE.

EXTRAIT DES REGISTRES.

CEjourd'hui vingt ſeptembre mil ſept cent quatre-vingt-onze, huit heures du matin, le Directoire du département de l'Aude étant aſſemblé dans le lieu ordinaire de ſes ſéances;

M. le Préſident a fait lecture des dépêches qu'un courrier extraordinaire lui a apporté dans la nuit, relatives à l'acceptation faite par le Roi, de l'acte Conſtitutionnel.

Sur quoi il a été déterminé, 1.° de convoquer à l'inſtant MM. les membres du Directoire du Diſtrict, MM. les Maire & officiers municipaux de la ville de Carcaſſonne, & ceux de la Cité, MM. les membres du Tribunal judiciaire, ceux du Tribunal de commerce, MM. les juges de Paix, les membres du Bureau de conciliation, les officiers de la Gendarmerie nationale, ceux du dix-huitième Régiment de dragons ci-devant du Roi, & les commandans de la Garde nationale de la Cité & de la Ville, pour leur faire part de cette heureuſe nouvelle, & déterminer, de concert avec eux, ce qu'il eſt convenable de faire dans cette circonſtance.

2.° D'envoyer de ſuite à l'impreſſion un exemplaire de la Lettre écrite par le Roi, le 13e de ce mois, à l'Aſſemblée Nationale, & de la faire imprimer au nombre de douze cents exemplaires, qui ſeront diſtribués dans tout le Département.

3.° De charger le Procureur-général-ſyndic, de faire de ſuite un projet d'adreſſe aux Citoyens de ce Département, pour les exhorter à recevoir avec des ſentimens

ſraternels les Émigrans que l'acceptation du Roi engagera à rentrer dans leur patrie.

Et advenue l'heure de dix, les citoyens qui avoient été convoqués s'étant rendus, M. le Préſident leur a fait lecture, d'abord, de la lettre de M. Deleſſart, Miniſtre de l'intérieur, & enſuite de celle du Roi à l'Aſſemblée Nationale, contenant l'acceptation de l'Acte conſtitutionnel.

Cette lecture a été couverte, à diverſes repriſes, d'applaudiſſemens & de cris de VIVE LE ROI.

M. le Procureur-général-ſyndic a fait enſuite lecture de l'adreſſe aux Citoyens, qu'il venoit de rédiger.

Enfin, il a été arrêté à l'unanimité, en premier lieu, que la nouvelle qu'un Courrier extraordinaire a porté, cette nuit, au Directoire, ſera de ſuite annoncée au peuple par le bruit du canon & le ſon des cloches.

En ſecond lieu, que la lettre du Roi ſera publiée au même inſtant dans toutes les rues, carrefours & fauxbourgs, par MM. les Officiers municipaux, accompagnés d'un détachement du 18.eme régiment de Dragons, ci-devant du Roi, & d'un détachement de la Garde nationale.

En troiſième lieu, qu'il ſera demandé de chanter un *Te Deum*, dimanche prochain, à l'iſſue de vêpres, auquel tous les Corps adminiſtratifs & Tribunaux judiciaires, la Gendarmerie, les Troupes de ligne & la Garde nationale ſeront invités d'aſſiſter; que le ſoir du même jour il y aura illumination générale dans les villes de la Cité & de Carcaſſonne, & dans leurs fauxbourgs.

En quatrième lieu, que l'adreſſe aux Citoyens du Département, qui a été lue par M. le Procureur-général-ſyndic, ſera ſans délai imprimée & envoyée en la forme ordinaire.

Suit la teneur de ladite Adreſſe.

CITOYENS,

Un événement mémorable vient de nous être annoncé; le Roi s'eſt rendu le 14 de ce mois à l'Aſſemblée Nationale, & il y a prononcé l'acceptation formelle de l'Acte conſtitutionnel, au milieu de l'allégreſſe & des applaudiſſemens univerſels.

Quelle différence entre ce jour heureux qui consacre à jamais vos droits & votre liberté, & celui où le Roi, trompé par ses ennemis & les vôtres, paroissoit vouloir s'éloigner du meilleur & du plus confiant des Peuples.

Un morne silence, des murmures inquiétans, une consternation générale, étoient les signes non équivoques de l'improbation de sa retraite, & de l'attachement des François à la Constitution.

Averti par l'opinion publique du vœu général, convaincu que la nouvelle Constitution feroit le bonheur des François, le Roi a déchiré lui-même le voile trompeur qui lui cachoit la volonté presque unanime de la Nation ; les nuages qui environnoient le trône ont été dissipés ; & ne consultant que son cœur & le serment qu'il fit en commençant à régner, d'être toujours bon, toujours juste, *& de mettre sa principale gloire à faire le bonheur d'un Peuple LIBRE ET GÉNÉREUX* (a), il vient de resserrer à jamais, par cette acceptation franche & loyale, les liens qui l'unissent à lui.

Citoyens, que ce jour mémorable soit l'époque du retour entier de l'ordre, de la tranquillité publique, & de votre amour pour votre Roi.

Oublions à jamais les divisions qui nous ont agités ; que toutes les haines soient éteintes, & que les François n'aient désormais qu'un même esprit, celui de faire respecter les loix, & de concourir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à la prospérité de l'Empire.

Vous n'y parviendriez jamais, citoyens, si vous ne formiez la résolution généreuse d'accueillir, avec tous les sentimens de la fraternité, ceux qu'une différence d'opinions, & la crainte des troubles inséparables d'une grande révolution, ont éloignés de leur patrie ; qu'ils soient assurés de trouver, en y rentrant, la sûreté de leurs personnes, & l'inviolabilité de leurs propriétés : regardez comme vos plus cruels ennemis, ceux qui voudroient exciter contr'eux la haine du peuple, & entretenir ainsi au milieu de nous, des germes de discorde & d'anarchie.

(*a*) Édit du mois d'Août 1779.

Ne vous laiſſez point ſéduire par la crainte que les émigrés rentrés dans leurs foyers, viennent manifeſter des opinions contraires à la Conſtitution, & exciter dans l'État de nouveaux troubles. Que peuvent-ils contre la volonté générale, contre celle de votre Roi, contre la réunion de tous les pouvoirs ?

Maîtres de leur penſée, qui ne peut être d'aucune influence, ils répondent à la loi, de toutes leurs actions ; & c'eſt à la loi ſeule, à vous venger des infractions qu'ils pourroient ſe permettre.

Laiſſez enfin aux Adminiſtrations, en qui vous avez mis votre confiance, le ſoin de les ſurveiller ; aux Tribunaux, de punir les atteintes qu'ils pourroient porter à l'ordre public ; & qu'ils ne puiſſent jamais vous accuſer, ni de manque d'égards, ni de vexations, que nous ſerions obligés de réprimer avec la dernière ſévérité, parce que le ſalut de l'État & votre propre bonheur en dépendent.

Après quoi, l'Aſſemblée s'eſt ſéparée.

Collationné, VIGUERIE, Secrétaire-général.

A CARCASSONNE,
De l'Imprimerie de R. HEIRISSON, Imprimeur du Roi & du Département.